

République Française



Ville de Draguignan

N°2024-098

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	37

**ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE 6 M² À DÉTACHER DE LA PARCELLE
CADASTRÉE SECTION G NUMÉRO 62 SISE AVENUE FRED SCAMARONI,
CHEMIN DE LA COMBE DU CADE À DRAGUIGNAN**

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 19 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 juin à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GREGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, ANNE-MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, MARIE-CHRISTINE GUIOL, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, AURÉLIE REBAUDO, FREDERIC RENAULD

PROCURATIONS :

ÉVELYNE LORCET pouvoir à CHRISTINE PRÉMOSELLI, RENÉ DIES pouvoir à JEAN-BERNARD MIGLIOLI

ABSENTS :

MARTINE ZERBONE, ÉVELYNE LORCET, RENÉ DIES, PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU

Publié le : 25/06/2024

RAPPORTEUR : CHRISTINE PRÉMOSELLI

Vu l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières ;

Vu l'article L. 1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables ;

Vu l'article L. 1212-1 du Code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes ;

Considérant que dans le cadre du projet d'élargissement du chemin de la Combe du Cade, Monsieur le Maire a informé le propriétaire de la parcelle G n° 62, par courrier en date du 16 avril 2024, du souhait de la Commune, d'acquérir une emprise de 6 m² à détacher de ladite parcelle ;

Considérant l'accord du propriétaire, quant à la cession à l'euro symbolique au profit de la Commune, par courrier en date du 24 avril 2024, sous réserve de l'approbation du conseil municipal ;

Tous les frais afférents à cette acquisition, listés dans le courrier susvisé adressé à Monsieur Arnone seront à la charge de la Commune.

Le prix de cette parcelle étant inférieur au seuil de consultation obligatoire, il n'a pas été demandé d'avis de valeur au service du Domaine.

Le plan dudit bien est joint en annexe de la présente délibération.

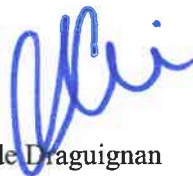
Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède, À L'UNANIMITÉ,

- approuve l'acquisition au prix d'un euro symbolique, d'une emprise de 6 m² à détacher de la parcelle cadastrée section G n° 62 située avenue Fred Scamaroni, chemin de la Combe du Cade à Draguignan ;
- autorise :
 - Monsieur le Maire à recevoir et à authentifier l'acte administratif d'acquisition ainsi que tout acte afférent à cette opération ;
 - Madame Christine PRÉMOSELLI, en sa qualité de Première Adjointe au Maire représentant la commune de Draguignan, à signer l'acte administratif d'acquisition ainsi que tout acte afférent à cette opération.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO



Maire de Draguignan
Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller régional

Secrétaire de séance :

